



Dvh, jours fériés et vacances avec emploi en décalés

Par **LAFARGE Sandrine**, le 15/11/2016 à 09:44

Bonjour,

j'expose rapidement le schéma de garde.

Travaillant en horaires décalés du vendredi au lundi inclus et le papa étant en horaires administratifs, il a un dvh du vendredi matin (entrée école) au lundi matin (entrée école).

Les jours fériés accolés à son dvh (et notamment les vendredi ou lundi), il refuse d'élargir son dvh sous prétexte qu'il est inscrit dans le jugement qu'il les a du vendredi matin au lundi matin... Rappelons que monsieur dispose de ses jours fériés alors que pour ma part, férié ou pas, je dois travailler.

Cette année, pas de chance, Noël tombe un dimanche ! Monsieur, obtus, a décrété que la moitié des vacances ne se discutait pas et qu'il me les ramènerait le dimanche à midi. Or, je travaille et ne serais de retour chez moi que le lundi 26.

Compte tenu d'une grosse charge de travail en périodes de fêtes ou grands départs et besoins du service, dans mon entreprise, il ne nous est accordé qu'une fête sur les deux et comme cette année j'ai le jour de l'an, mon chef a accepté mes congés pour le week-end du 30.31 et 1er mais m'a évidemment refusé celui de Noël.

J'en ai averti le père qui refuse toute négociation.... la moitié, c'est la moitié !!

Existe t'il une jurisprudence à ce sujet en cas d'obligations professionnelles ?

J'ajoute que je travaille dans les trains pour emmener dans toute la France, les gentils voyageurs en vacances.... Impossible pour moi de "planter" un train de 600 personnes en pleine pampa parce que monsieur décide de ne pas garder nos enfants ?!! Impossible non plus de revenir quand il a décidé de ne pas garder nos enfants et menace de les lâcher devant chez moi sans le moindre scrupule..

Il m'a déjà empêché d'aller au travail à deux ou trois reprises à cause de son obstination alors qu'il sait parfaitement quelles sont les conséquences professionnelles pour y avoir travaillé autrefois.

Que faire ?? mon emploi du temps est pourtant bien spécifié dans le jugement mais ne veut pas en tenir alors qu'il n'a aucune astreinte professionnelle ces jours là.

Merci pour vos réponses.